

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

7 septembre 2017

Dossier complet le :

7 septembre 2017

N° d'enregistrement :

2017-0227

1. Intitulé du projet

Construction d'une surface de vente à dominante alimentaire sous enseigne LIDL avec 128 stationnements après démolition des bâtiments existants (Entreprise CUVILLIERS - Carrosserie et maison individuelle) - 102 route de Béthune à LOOS-EN-GOHELLE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MATHEY Cédric - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 0 4 9 0 1

Forme juridique

521D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 128 emplacements servant de parking à un magasin alimentaire LIDL.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une surface de vente sous enseigne LIDL (999 m² de surface de vente et 2 556,90 m² de surface plancher) après démolition des bâtiments existants :

- Carrosserie CUVILLIERS

(Espace majoritairement imperméabilisé et pour partie en friche avec un bâtiment vétuste et amianté.)

- Maison individuelle avec terrasse, pool house et piscine également imperméabilisés.

Réalisation d'une aire de stationnement de 128 places perméables (pavés drainants/evergreen) et plantation de 35 arbres sur 2 050 m² d'espaces verts soit 21% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

Installation de panneaux photovoltaïques et solaires pour la production d'eau chaude sur l'intégralité de la toiture ainsi qu'une cuve de récupération des eaux pluviales destinée à l'usage des sanitaires.

4.2 Objectifs du projet

- Création d'un magasin LIDL à LOOS-EN-GOHELLE afin de répondre aux attentes des consommateurs et renforcer le maillage sur le territoire pour capter, entre autres, les poches de logements denses de l'Ouest lensois.
 - Construction d'un bâtiment conforme aux normes environnementales. Ex : RT 2012
 - Revalorisation d'un site vétuste/amianté, majoritairement imperméabilisé : 3630 m² (constructions, voies de circulation, stationnements...) et pour partie en friche à l'arrière de la carrosserie : 2740 m² (zone de stockage pour les épaves de voiture, les bennes, les pièces détachées...).
 - Création de 128 places pour le bon fonctionnement du magasin :
 - 3 places PMR et 3 places famille
 - 4 places dédiées aux véhicules électriques
 - 13 places auto-partage
- L'ensemble des places seront perméables grâce à un revêtement pavés drainants/evergreen.
- Plantation de 35 arbres sur 2 050 m² d'espaces verts soit 21% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.
 - Installation de panneaux photovoltaïques et solaires pour la production d'eau chaude sur l'intégralité de la toiture ainsi qu'une cuve de récupération des eaux pluviales destinée à l'usage des sanitaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1- Plan de retrait amiante avant désamiantage du site.
- 2- Démolition des constructions existantes avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière. Le béton des fondations sera également concassé sur place avant d'être évacué. Une politique de gestion et de valorisation sera mise en place pour tous les déchets de chantier.
- 3- Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.
- 4- Construction de l'aire de stationnement par décapage puis terrassement enlèvement des déchets, couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement.

Le niveau fini sera proche du niveau existant.

L'accès route de Béthune, via le giratoire existant, sera conservé et aménagé pour l'entrée et la sortie des véhicules légers et des véhicules de livraison. La MDADT Lens-Hénin a d'ailleurs émis un avis favorable à l'encontre du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 2 556,90 m².

Situé le long de la route de Béthune, voie structurante de l'entrée Ouest de Lens, le magasin sera très facilement accessible via les aménagements existants à proximité (A21).

Les véhicules légers pourront rejoindre l'aire de stationnement directement depuis le giratoire existant.

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès à l'arrêt "Grand Mont Site 11/19", recevant les lignes 22 et 40 du réseau de transport TADAO et situé à environ 250 mètres du projet.

Les aménagements "modes doux existants" permettent aussi la venue des consommateurs situés dans les habitations de la zone proche de manière sécurisée. De plus, deux cheminements à destination des piétons ont été créés dans le cadre du projet, l'un depuis la rue Bernard de Palissy et l'autre pour rejoindre le garage Renault voisin.

Les cyclistes disposeront également d'un parc à vélos clos et couvert de 25 m² pouvant accueillir un douzaine de vélos.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire un E.R.P.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	9 865 m ²
EMPRISE AU SOL BATIMENT	2 345 m ²
SURFACE VRD	5 470 m ²
SURFACE ESPACES VERTS	2 050 m ²
NOMBRE DE PLACES	128 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

102 route de Béthune
62750 LOOS-EN-GOHELLE

Coordonnées géographiques¹

Long. 02°47'43"E Lat. 50°26'53"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRM du Lensois - Prescrit le 10/06/2015 - Aléas Mouvement de terrain, Échauffement et Émanation de Gaz.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic généré par la création du magasin ne perturbera pas la fluidité actuelle des axes limitrophes. En effet, le giratoire d'accès ainsi que les voiries proches sont parfaitement dimensionnées et permettent largement d'absorber le futur trafic. La MDADT Lens-Hénin a d'ailleurs émis un avis favorable à l'encontre du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Circulation routière clientèle et flux de livraison. Au regard de la circulation actuelle, la majorité des clients futurs fréquentent déjà les axes limitrophes. La fréquence des livraisons est d'une livraison par jour avec des camions certifiés PIEK. Au regard de ces éléments, les sources de bruit engendrées ne sont pas de nature à modifier l'état existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact car il s'inscrit dans une zone urbanisée dédiée aux activités et participe à la restructuration d'un site regroupant plusieurs bâtiments devenus vétustes et sans cohérence. De surcroît, le terrain d'assiette actuel est largement imperméabilisé : 3630 m² (constructions, voies de circulation, stationnements...) et pour partie en friche à l'arrière de la carrosserie : 2740 m² (zone de stockage pour les épaves de voitures, les bennes, les pièces détachées...). Le projet s'intégrera parfaitement à son environnement proche et contribuera à revaloriser le site actuel grâce à la plantation de 35 arbres d'essences locales sur 2050 m² d'espaces verts soit 21% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts. L'ensemble des places seront perméables grâce à un revêtement pavés drainants/evergreen. L'intégralité de la toiture sera équipée de panneaux photovoltaïques et solaires pour production d'eau chaude. Une cuve de récupération des eaux pluviales sera également installée pour l'usage des sanitaires. De même, la façade du bâtiment sera travaillée de façon à rappeler la chromatique des bâtiments patrimoniaux et de l'ensemble bâti de la commune : représentation de la tour d'extraction, du chevalement, des terrils jumeaux du 11/19 avec un bardage bois d'essence régionale en superposition.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for response to question 7]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Végétalisation - 4.1 / 4.2 / 6.4 - Traitement de façade - 6.4 - Inscriptions - 6.4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Lillers** le, **03/08/2017**

Signature

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus
62193 LILLERS Cedex

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
VILLE DE LOOS-EN-GOHELLE

CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE VENTE
A L'ENSEIGNE LIDL

102 Route de Béthune
62750 LOOS-EN-GOHELLE

SNC LIDL
35 Rue Charles PEGUY – 67200 STRASBOURG

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE
A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

PIECES JOINTES

La présente demande a pour objet la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact pour l'aire de stationnement du futur magasin à l'enseigne LIDL de LOOS-EN-GOHELLE.

- 1 FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE
A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT
- 2 ANNEXE N°1
- 3 PLAN DE SITUATION
- 4 PLAN DE SITUATION AVEC REPERAGE PHOTO
- 5 PLAN DE MASSE PROJET
- 6 PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION
- 7 VOLET PAYSAGER – TRAITEMENT DE FACADE - INSERTIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

SNC LIDL
RD 916 - ZI de PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
LOOS EN GOHELLE

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/3000

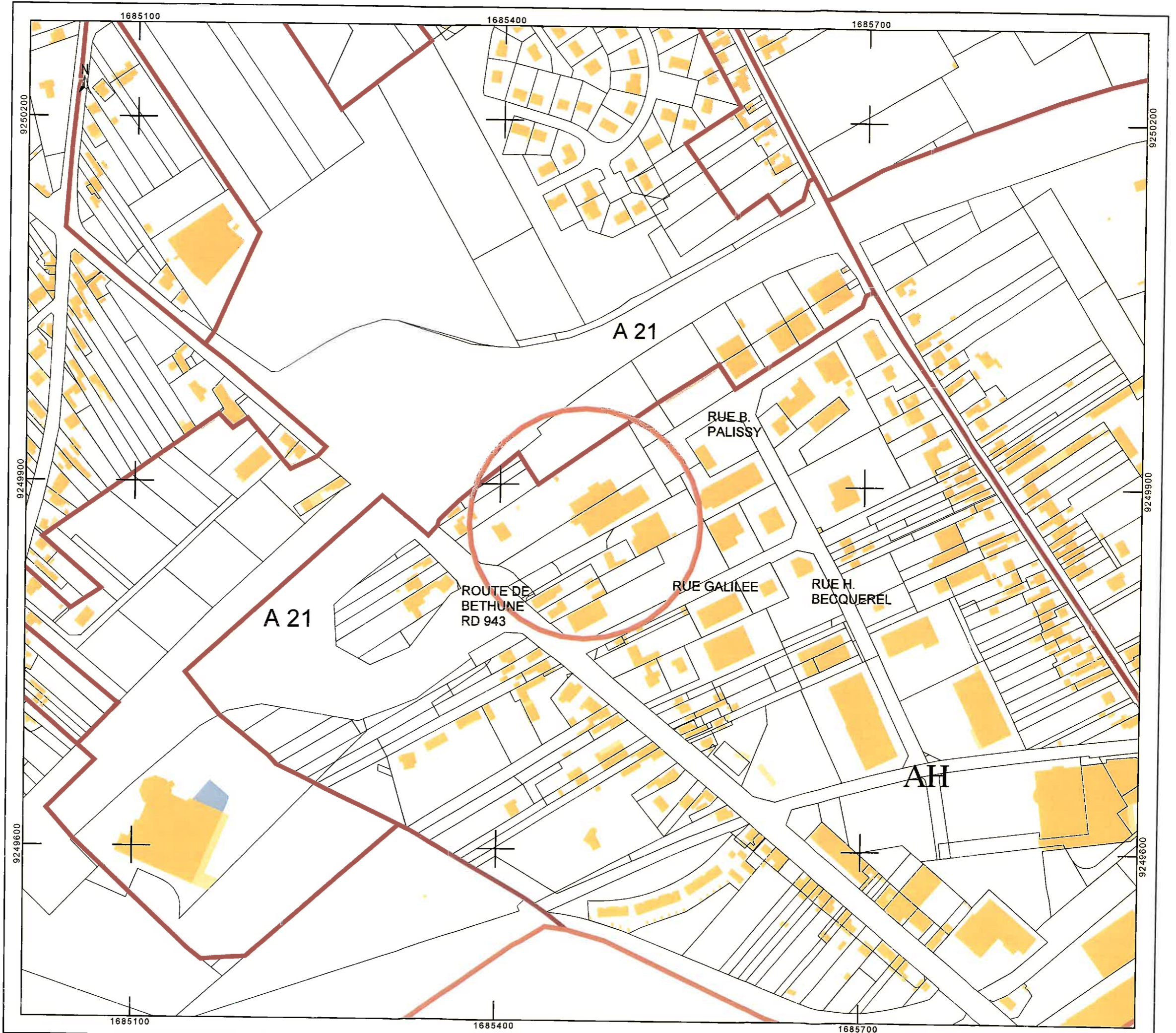
Date d'édition : 04/12/2015
(fuseau horaire de Paris)

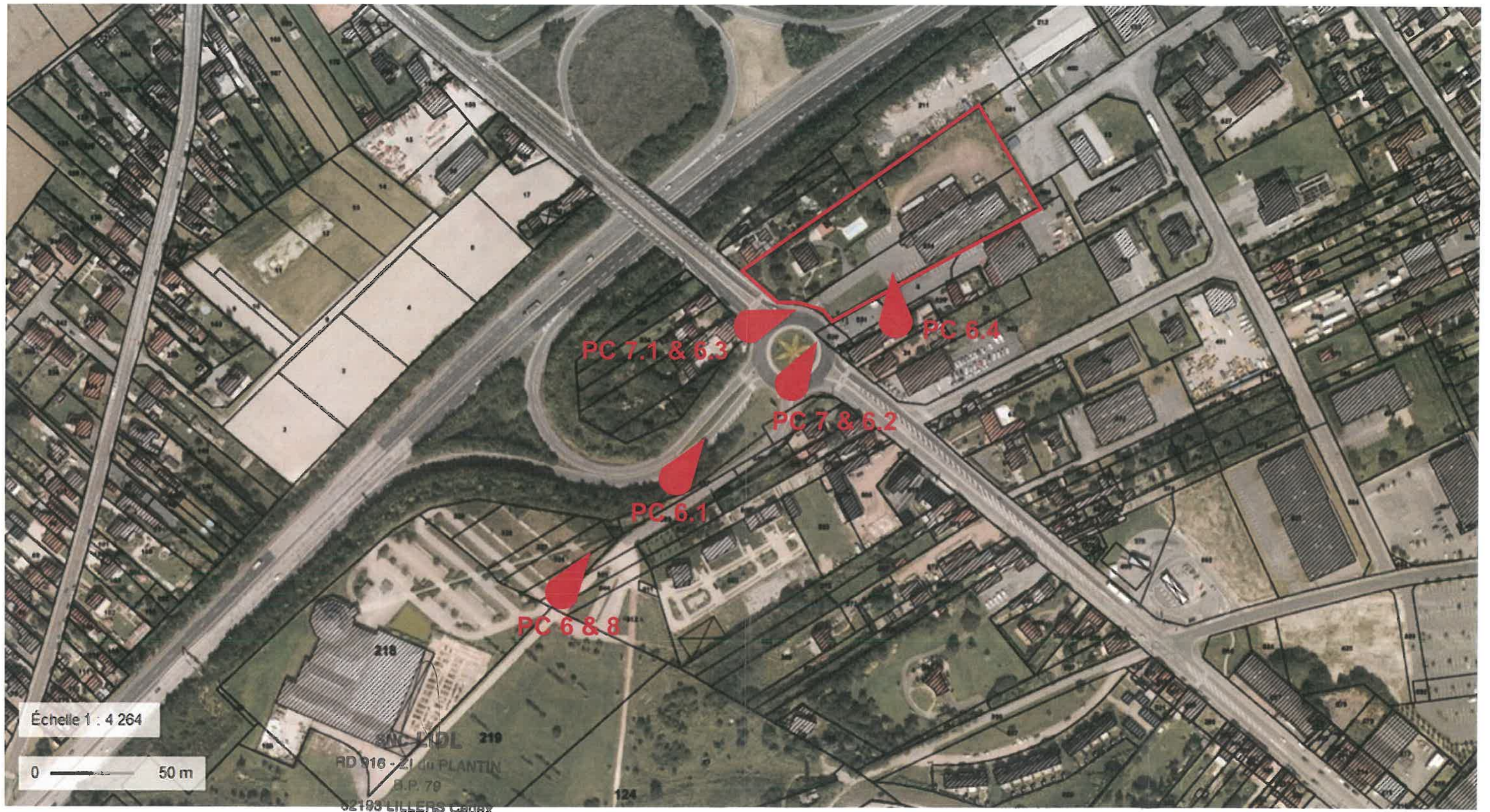
Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
BETHUNE
(Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre)
85, rue Georges Guynemer 62407
62407 BETHUNE CEDEX
tél. 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74
ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publics






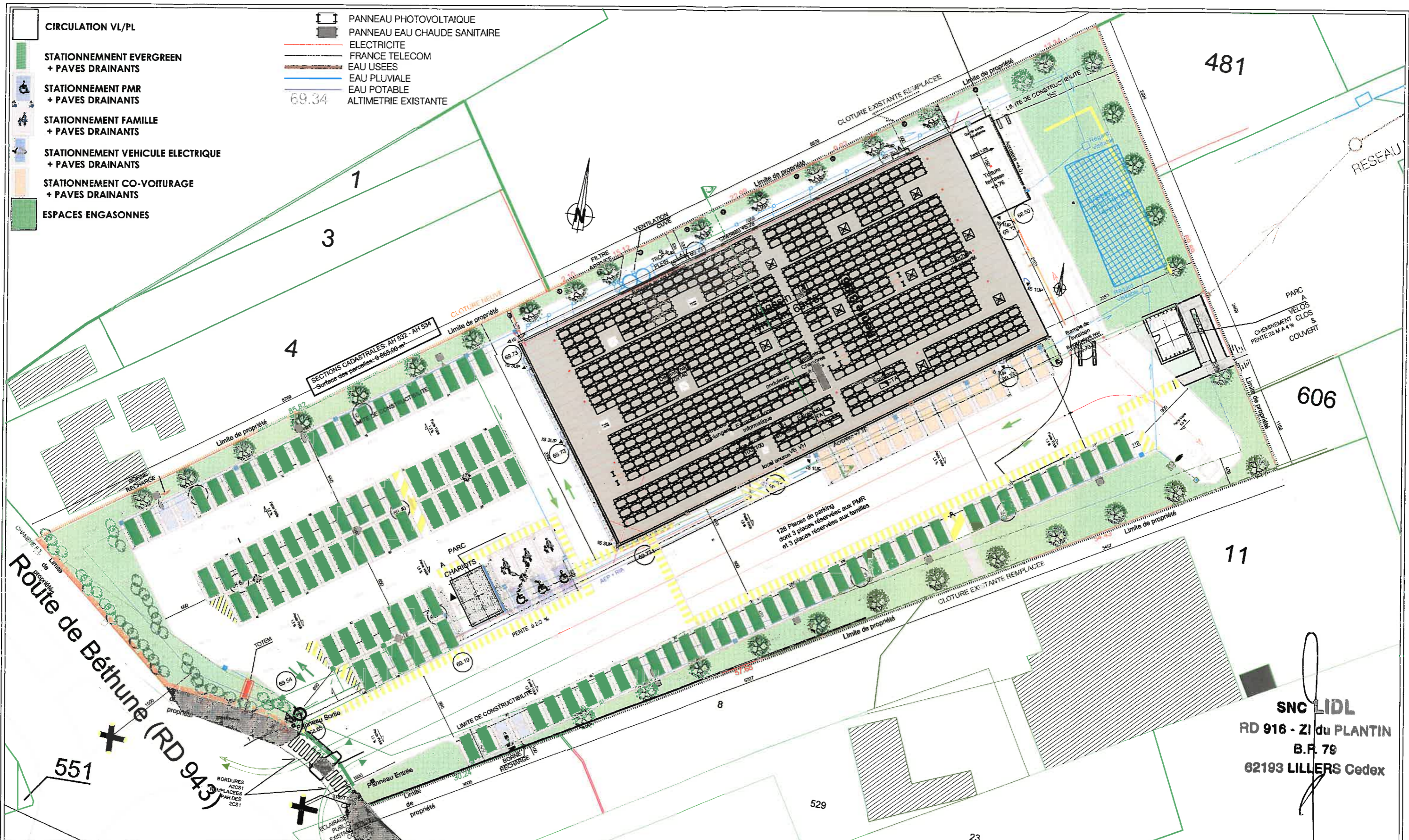
MAGASIN :
LIDL LOOS EN GOHELLE
 Route de Béthune RD 943 62750 LOOS EN GOHELLE
 DR :
SNC LIDL LILLERS
 ZI du Plantin - RD - 916 - BP 79 - 62193 LILLERS
 DESIGNATION :
PC REPERAGE VUES 6,7 & 8

TYPE MAGASIN :
NFK
T14

Type de Surface	Désignation	nombre ou m²	Type de Surface	m²
1. Nombre de places de parking		128	6. Surfaces des espaces verts	2050
	dont nombre de places P.M.F.	3	7. Surfaces des V.R.D.	5470
	dont nombre de places famille	3	8. Emprise au sol	2345
	dont nombre de places vélos/électrique	4	SURFACE DE VENTE RÉGLEMENTAIRE	999
	dont nombre de places co-voltage	12	4. Surface de d'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'Île de France)	2556,90
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse	0,00	SURFACE DE VENTE LIDL MURA MUR	999
3. Surface du parking non-couvert	Aire de circulation des PL incluse	5045		
4. Surface de d'aire de circulation du camion (le cas échéant)				
5. Surface terrain		9065		

Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet	Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet
1 Espaces plantés : - % d'espaces verts - nombre d'arbres			6 Clôtures		
2 Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives		4,00	7 Recueil de réclamation		
3 Places de stationnement : - voiture - vélos cas échéant)		128 12	8 Colorés imposés (RAL)		
4 GES : % du terrain		3,86 %	9 Pavement des façades		
5 Terrain pavé			10 Hauteur maximale des constructions		
			11 Matériaux pour la toiture		
			12 Hauteur, nombre et emplacement de mets des dispositifs		
			13 Zone PPR		
			13 Zone PLU		
			Possibilité de tourner à gauche (sur priorité)	Oui	Non
			- En entrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			- En sortie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PHASE : **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**
 DATE : **05/01/2017** INDICE :
 ECHELLE : **1/500 ème**
 ARCHITECTE :

Cabinet Plasson
 Alain Choquet
 42 440 Place
 Harmes
 Tél. : 03.21.20.27.00
 Fax : 03.21.49.76.71
 Contact@cabinetplasson.fr
 site: 397 679 143 8024 - 4921112



MAGASIN :
LIDL LOOS EN GOHELLE
 Route de Béthune RD 943 62750 LOOS EN GOHELLE
 DR :
SNC LIDL LILLERS
 ZI du Plantin - RD - 916 - BP 79 - 62193 LILLERS
 DESIGNATION :
PC 2-2 MASSE PROJET

TYPE MAGASIN :
**NFK
 T14**

Type de Surface	Désignation	nombre ou m²	Type de Surface	m²
1. Nombre de places de parking		128	6. Surfaces des espaces verts	2050
dont nombre de places P.M.R.		3	7. Surfaces des V.R.D.	5470
dont nombre de places famille		4	8. Emprise au sol	2345
dont nombre de places véhicules électrique		4	SURFACE DE VENTE REGLEMENTAIRE	969
dont nombre de places co-voiturage		12	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du code de l'urbanisme)	2550,90
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL Induse	0,00	SURFACE DE VENTE LIDL MUR A MUR	999
3. Surface du parking non couvert	Aire de circulation des PL Induse	5045		
4. Surface de dalle de circulation du carreau (uniquement pour les projets dans la région administrative de l'île de France)	(le cas échéant)			
5. Surface terrain		9865		

Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet	Éléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet
1 Espaces plantés : - % d'espaces verts - nombre d'arbres		4,00	6 Cloisons		
2 Implantation des constructions : - par rapport aux voies - par rapport aux limites séparatives - hauteur maximale des constructions		128 12	7 Boîtes de rétention		
3 Places de stationnement : - voiture - vélos (cas échéant)		3,96 %	8 Couleurs imposées (RAL)		
4 CES : % du local			9 Paramètres des façades		
5 Toiture pente			10 Hauteur maximale des constructions		
			11 Hauteur pour la balise		
			12 Hauteur, nombre et emplacement de mecs (cas échéant)		
			13 Zone PPHF		
			15 Zone PLU		
			Possibilité de tourner à gauche (axe principal)	Oui	Non
			- En entrée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			- En sortie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

PHASE : **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**
 DATE : **09/01/2017** INDICE :
 ECHELLE : **1/500 ème**
 ARCHITECTE :
**Cabinet Plasson
 Alain Choquel**
 6 ter Grand' Place
 Hames
 Tél. : 03.21.20.27.00
 Tél. : 03.21.49.76.71
 Contact@cabinetplasson.fr
 snc 387 879 143 0024 - apc21112

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
VILLE DE LOOS EN GOHELLE

**CONSTRUCTION D'UNE SURFACE DE VENTE
A L'ENSEIGNE LIDL**
102, Route de BETHUNE-62750 LOOS EN GOHELLE

SNC LIDL
35 Rue Charles PEGUY - 67200 STRASBOURG

PHOTOGRAPHIES

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

JANVIER 2017



VUE N°1



VUE N°2



VUE N°3



VUE N°4 CLOTURE ET BATIMENT COTE SUD-EST



VUE N° 5 CLOTURE ET BATIMENT DEPUIS LA RUE PALISSY



VUE N°6 VUE DEPUIS LE ROND POINT

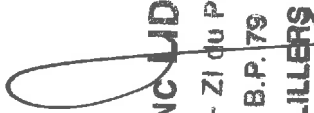
Autrement dit - 30 rue des Glycines 59000 Lille
Tel : 0320578824 - Fax : 0320578716 - Mail : autrementdit@adpaysagistes.fr



LOOS-EN-GOHELLE
CREATION D'UN MAGASIN LIDL
LIDL

Volet Paysager 17




SNCLIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

ANALYSE

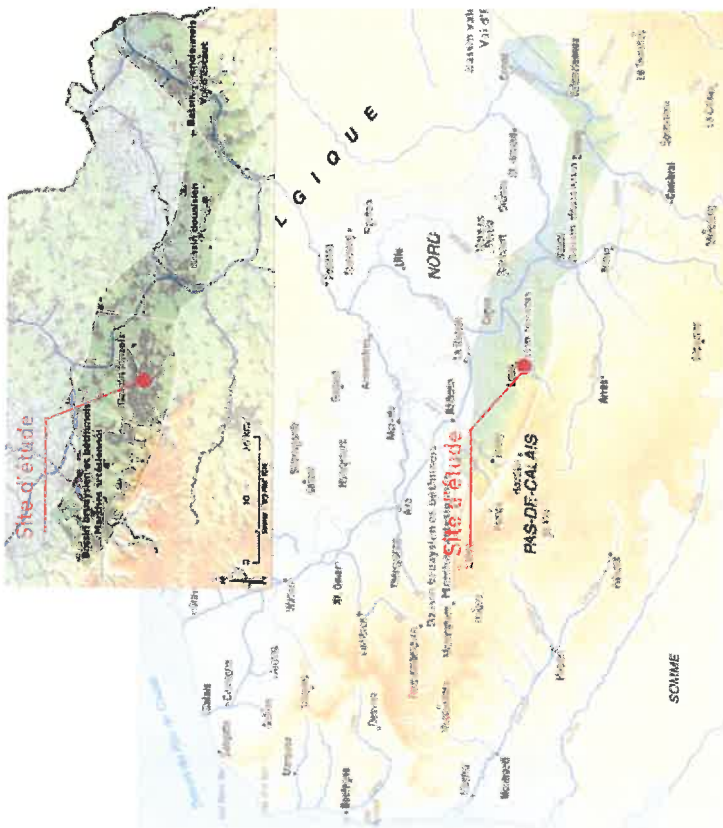
CONSTATS ET AVAL
PRESCRIPTIONS
RECOMMANDATIONS
RECAPITULÉ ANNEXES
SYNTHÈSE PHOTO
RECAPITULÉ

PROJET

PROJET DE LIDLS
ORGANISATION DES AMÉNAGEMENTS
LES MÉTIERS STRUITS ET LE DÉVELOPPEMENT
TRAVAIL MANUEL
TRAVAIL PLANTATION
PLANTATION DES MÉTIERS STRUITS
PLANTATION DES MÉTIERS STRUITS
TRAVAIL MANUEL
RECAPITULÉ ANNEXES
RECAPITULÉ

ANNEXE

ANNEXES



Entités paysagères du Nord-Pas-de-Calais

Source : Atlas du Paysage

L'ESSENTIEL : UN PAYSAGE DE TERRILS ET DE VALLÉES, MARQUÉ PAR L'ACTIVITÉ MINIÈRE

→ Introduction

Loos-en-Gohelle se trouve dans le Nord-Pas-de-Calais, et se trouve dans les paysages miniers, à proximité de Lens donc, plus précisément, dans le bassin lensois. Ce paysage s'est formé grâce à la richesse géologique de son sol. Il est l'un des plus identitaires de la région et s'est construit entre le XIXème siècle et 1990, période de production intensive liée aux mines. Le bassin minier présente une amplitude est/ouest importante, tandis qu'il s'étend de façon longitudinale, avec une largeur Nord/Sud, étroite. Au nord, le bassin rejoint la Deûle et s'unit à son développement industriel, alors qu'au sud, le paysage lensois agricole forme une séparation très claire.

→ L'activité minière et ses marques dans le paysage

Les terrils sont actuellement la plus importante preuve de cette activité minière, le reste des éléments qui témoignent encore de cette activité, sont plus l'organisation et le développement aussi bien rural, qu'urbain, du bâti. Ce paysage présente une densité urbaine et sociale importante, cependant, quelques ouvertures permettent une respiration visuelle. Il est clairement marqué par l'unique fonction qui l'a qualifié à l'origine, l'ensemble des éléments qui composent le paysage sont en effet au service de l'activité minière. Ainsi, on retrouve le triangle carreau-chevalé-ment-terril. C'est un paysage répétitif, les carreaux/cités en sont un parfait exemple : on retrouve dans tout le paysage, cité sur cité sur cité, où les lignes de corons et les maisons mitoyennes se situent en plein champ. De plus, les cités ne possèdent pas de centralité. Ce paysage est formé par l'Homme et limité par la nature et le relief. En effet, la géographie, les plateaux, vallées et marches de l'Artois font varier les angles de vue et permettent des panoramas visuels, avec parfois, une forte amplitude.

→ Le bassin lensois

Le bassin lensois est la représentation la plus proche de celle du bassin minier, même si, après la première guerre mondiale, il s'est homogénéisé et reconstruit. Ce bassin a la particularité d'être un espace quasi-totalement urbain. En effet, on ne retrouve plus d'inclusions agricoles alors qu'elles étaient omniprésentes dans le reste du département.

Cette entité semble être un exemple parfait et homogène de l'architecture minière. On y retrouve un vrai réseau de cités et d'anciens carreaux. Il est le seul bassin à ne pas s'être développé autour d'une ville historique. En effet, avant l'essor de l'activité minière, Lens n'était qu'une bourgade rurale et non une ville. C'est un bassin que l'on peut appréhender avec des panoramas de qualité sur les hauteurs, comme à Vimy ou Notre-Dame-de-Lorette.

Au niveau paysager, il s'agit d'une entité minière par excellence, avec la présence d'un terril à proximité directe de l'A1, qui est un repère de taille et de qualité dans le paysage, on y trouve d'autres éléments typiquement miniers comme notamment la fosse du 11/19. La seule limite paysagère de cet espace est l'ensemble des collines d'Artois, qui furent la limite à l'extension du bassin lensois. Malgré le fait d'être une entité fortement urbanisée, le bassin minier reste très homogène, le réseau d'entrées dans Lens en étoile par exemple, nous montre pourquoi : La transition entre l'espace rural et l'espace urbain se fait en douceur et en dégradé progressif. Cependant, certaines agglomérations sont encore fortement marquées par la rupture entre rural et minier, comme Rouvroy par exemple, qui possède un bourg ancien et une centralité minière bien distincts.



La ligne des terrils

Plateau agricole entre les "cités"

Source : Atlas du Paysage



Maison éco-conçue

Source : <http://jme-asso.org>



Eglise avec son toit de panneaux solaires

Source : verlinghemautrement



Loos en Gohelle surplombée par le terril

Source : Ville de Loos-en-Gohelle

UNE COMMUNE MINIÈRE TYPIQUE

→ Situation géographique

Loos-en-gohelle est une commune du Pas-de-Calais et fait partie de la communauté de Lens-Liévin. En plus d'être l'une des principales communes minières du bassin minier, elle a une situation plutôt stratégique. En effet, elle se situe à 5Km de Lens, 15Km de Béthune, à 30Km de Douai et Arras, et à 40Km de Lille. Elle est donc au centre d'un maillage de communes importantes.

→ Un passé de conflits

On retrouve des traces de l'occupation à partir du XIème siècle avec la construction de l'abbaye d'Anchin, mais l'église dédiée à Saint Vaast, personnage du VIème siècle, nous indique une occupation antérieure. La ville fut assez tranquille jusqu'au XIIIème siècle. A partir de ce moment, la ville fut détruite cinq fois, une fois par siècle en 1213, en 1303, en 1513, en 1648 et en 1915. Les deux Guerres mondiales ont poursuivi ce destin malheureux. La 1ere Guerre Mondiale fut marquée ici par une occupation allemande, seulement 10% de la population est restée à Loos-en-Gohelle. La ville se trouvait en zone rouge, et fut frappée de nombreux combats et détruite en totalité.

Loos-en-Gohelle était un village vivant de l'agriculture, jusqu'à la moitié du XIXème siècle. A ce moment, l'essor minier a bouleversé l'organisation territoriale. En effet, Loos-en-Gohelle devient un point central de l'exploitation des mines, donnant lieu à la construction rapide de cités minières, mais qui n'avaient pas de liens entre elles, ni avec le centre du village, voilà pourquoi l'appellation "village" est toujours utilisée. Cependant, au XXème siècle, cette activité minière s'effondre, et l'économie de la ville aussi, qui se stabilise aujourd'hui, surtout avec la construction de logements sociaux. L'activité économique actuelle s'est reconverte dans le tertiaire, on trouve sur le territoire communal des zones d'activités modérées, des commerces, des artisans etc... De plus, malgré le passé minier très polluant, la commune présente aujourd'hui plusieurs pôles économiques ayant le développement durable comme thème central dont le CERDD (Centre Ressource du Développement Durable), le CDZE et un pôle de compétitivité dit « TEAM » (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et aux Matériaux).

→ Une commune présentant quelques éléments patrimoniaux

La commune a su développer un patrimoine de qualité, certains éléments étant repris dans l'inventaire des monuments historiques ou encore, dans l'inventaire général du patrimoine culturel. Ce patrimoine est essentiellement minier, avec le site de la fosse 11-19 qui accueille actuellement des activités culturelles, économiques et environnementales, avec le bâtiment de la salle des pendus de la fosse n°12, ou les mines de houille. Une curiosité du patrimoine communal est l'église, dont le toit est recouvert de panneaux solaires.

De l'activité minière au développement durable
UNE VILLE QUI S'EST RECONVERTIE
→ Un passé minier

En 1855, la commune de Loos-en-Gohelle va basculer, avec la découverte de charbon dans son sous-sol. L'activité minière est devenue la principale caractéristique de la ville et six puits de mine ont été mis en place avec la création de sept terrils au fur et à mesure de l'extraction. Les deux plus hauts terrils du territoire communal, sont d'ailleurs, les plus hauts d'Europe. Depuis 2012, la qualité et la valeur du bassin minier sont reconnues, avec une inscription au patrimoine mondial de l'humanité.

La ville est l'une des premières à être prospectée, ainsi en 1850, les sondages découvrent du charbon à 140m de profondeur. Cependant, il faudra attendre 1873 pour voir l'ouverture du premier puit, et d'une deuxième dans la foulée. L'exploitation est telle, que les fosses de Loos-en-Gohelle se mettent à la pointe de la technologie de l'époque avec l'installation d'air comprimé et de couloirs oscillants, ou encore, avec le test de nombreuses nouvelles machines. Finalement, en 1968, ces deux fosses sont arrêtées et remblayées.

D'autres fosses sont restées en activité beaucoup plus longtemps, comme la fosse 11 rattachée à la 19 où le président Felix Faure est d'ailleurs descendu en 1898. On peut aussi citer la fosse 12 "Edouard Bollaert" qui a subi, comme les autres, les déboires de la 1ère Guerre Mondiale. Elle fut arrêtée en 1970. Certaines fosses ont été reconstruites après la guerre, comme la fosse 14 bis, mais elle stoppera son activité en 1962. Les bâtiments de cette fosse furent réhabilités et utilisés pour faire un atelier de réparation et d'entretien pour véhicules lourds.

→ Un projet de développement durable

Depuis une quinzaine d'années, la commune a émis la volonté de créer un territoire plus respectueux de l'environnement et plus durable, un véritable retournement suite à l'extraction minière et ses conséquences.

La première approche est la participation citoyenne en se posant la question des besoins de la commune, l'évaluation de ce qui est déjà mis en place et la gestion des problèmes qui en découlent. Pour avoir une cohérence et une prise de conscience globale, les citoyens participent au maximum à la définition et à la conduite des projets.

Des initiatives fleurissent dans la commune, afin de contraster avec le modèle actuel. On retrouve donc des écoconstructions sur toute la commune, ainsi que la mise en place de principes de gestion réfléchie, comme pour la gestion des eaux à la parcelle, la mise en place d'une ceinture verte, la gestion différenciée etc... Au fur et à mesure, ces projets ont créé un réseau d'actions qui donne une transversalité dans la gestion de la commune.

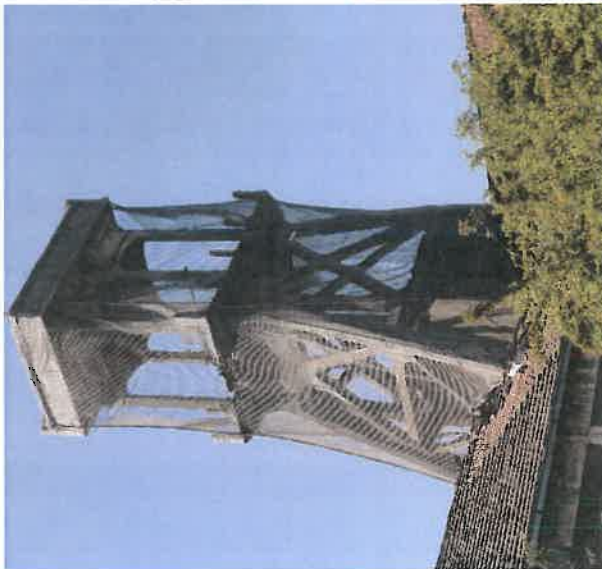
Finalement, la commune développe une renommée par rapport à son engagement écologique, citée notamment comme "laboratoire vert" elle est devenue une ville pilote pour le développement durable.



Fosse 6 ancienne
Source : chblog



Fosse 11
Source : wikipedia



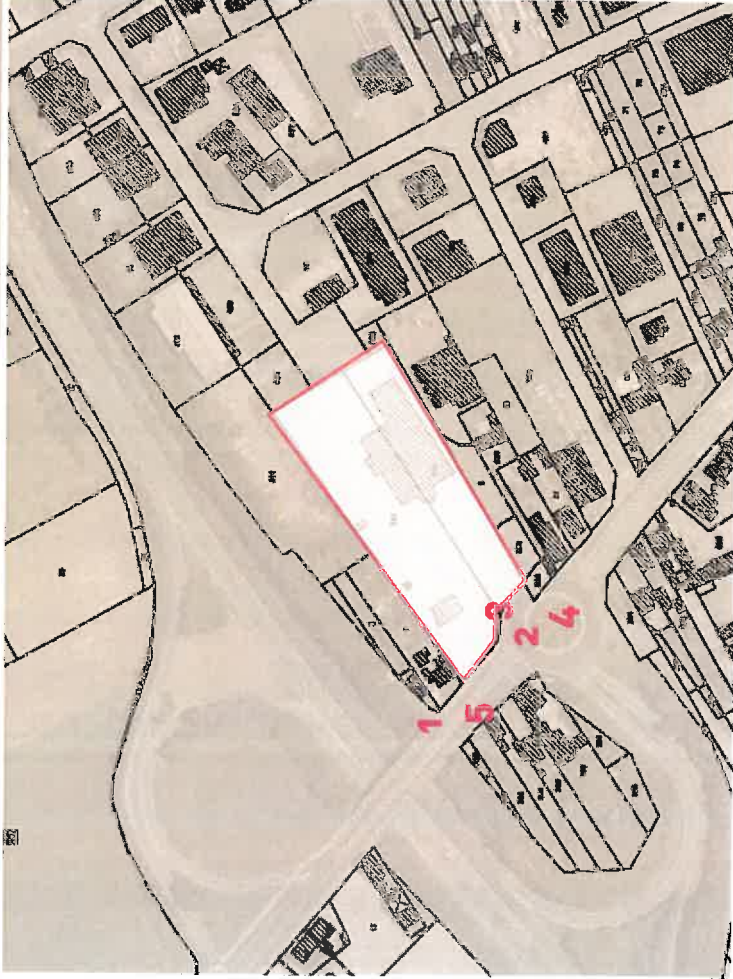
Fosse 6 actuelle
Source : chblog



Gestion différenciée des espaces publics
Source : Ville de Loos-en-Gohelle

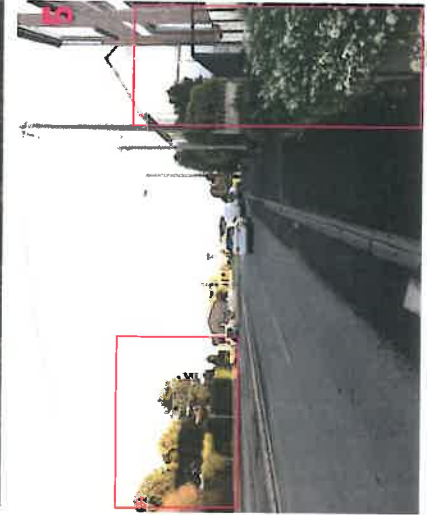
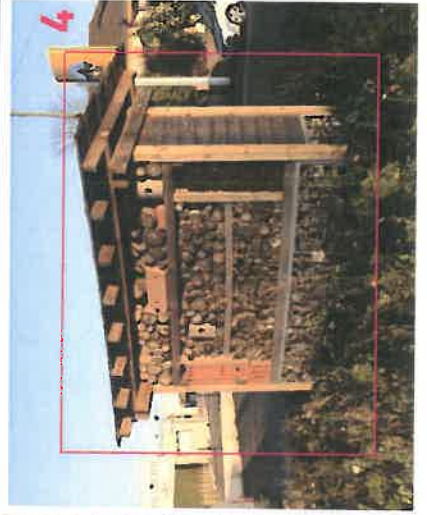


Mobilisation citoyenne et participation
Source : Ville de Loos-en-Gohelle



PHOTOS DU SITE

- 1 : Bonne visibilité sur le site et proximité d'un axe important de la ville et bonne accessibilité car adjacent au rond point
- 2 : Cadre de vie verdoyant et ambiance agréable, ce qui encourage un aménagement de qualité pour le projet
- 3 : Le site est dans un cocon de verdure, aussi bien arboré, arbustif ou encore herbacé pour former un ensemble cohérent
- 4 : Le rond point représente bien la volonté communale de développement durable et de gestion différenciée
- 5 : La végétation privée profite beaucoup au cadre de vie générale et la qualité des espaces privatifs amène une convivialité au quartier résidentiel

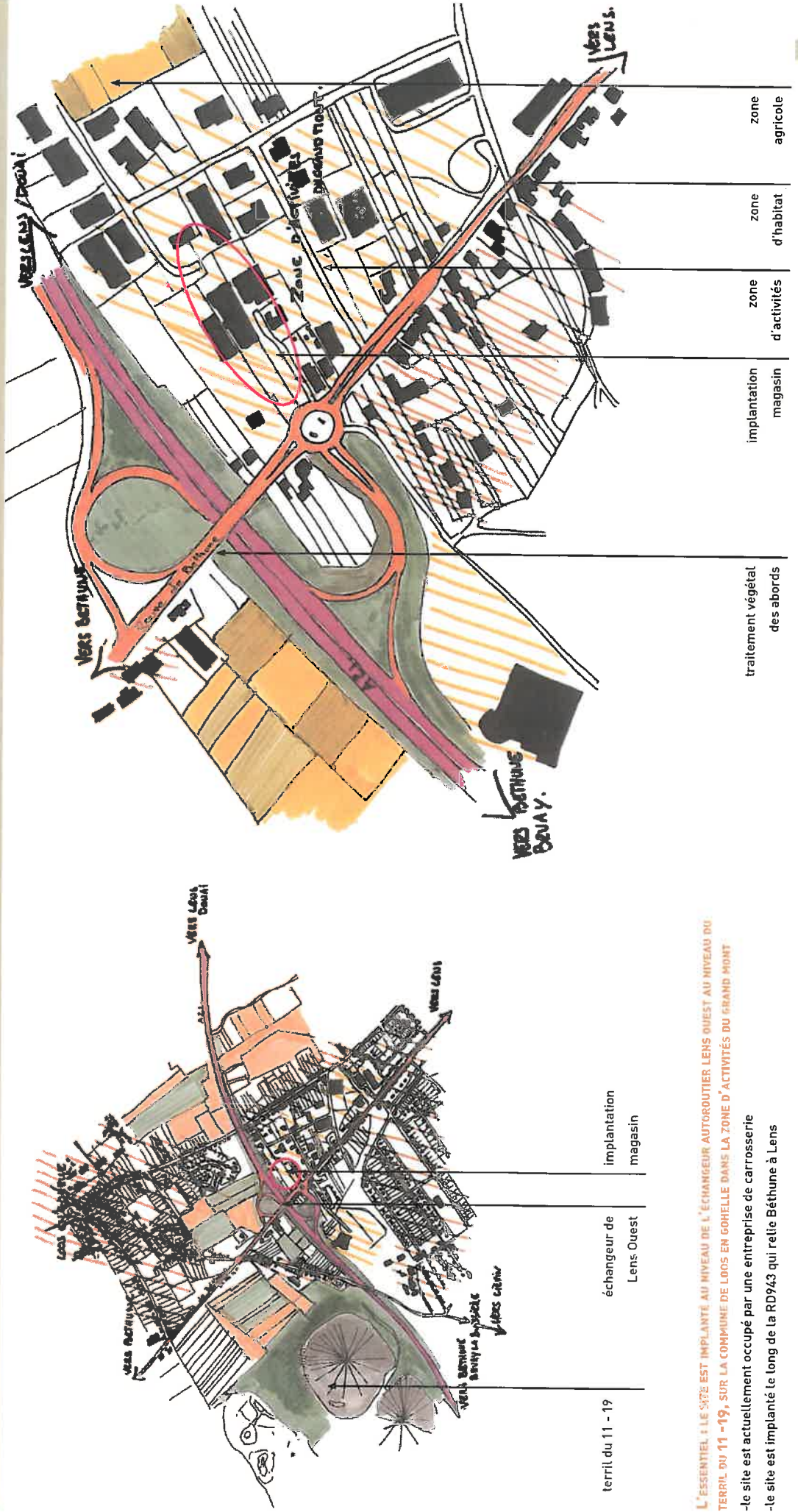




L'ÉTAT EXISTANT

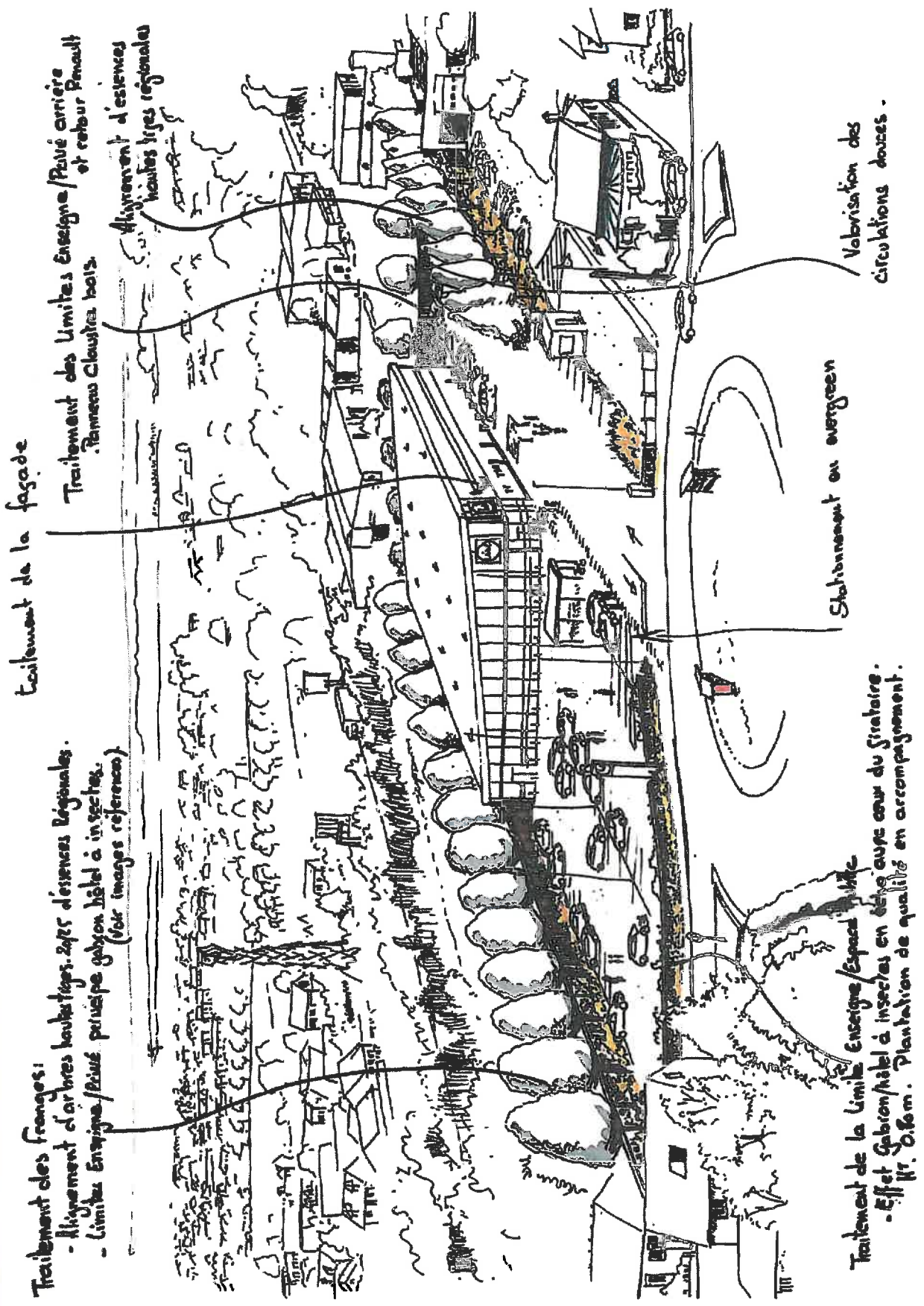
- Le site actuel est un espace de type industriel, il s'agit d'une carrosserie automobile.
- L'espace est principalement minéral avec une cour arrière, un parking avant et une voirie d'accès
- Il présente aussi une habitation privée, dont les abords sont plus verts
- Les abords sont traités avec des haies taillées de Laurier (essence non régionale)





L'ESSENTIEL : LE SITE EST IMPLANTÉ AU NIVEAU DE L'ÉCHANGEUR AUTOROUTIER LENS OUEST AU NIVEAU DU TERRIL DU 11 - 19, SUR LA COMMUNE DE LOOS EN GORELLE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉS DU GRAND MONT

- le site est actuellement occupé par une entreprise de carrosserie
- le site est implanté le long de la RD943 qui relie Béthune à Lens



plan de masse





LEGENDE
PLANTATIONS



Acyr campestre - mois 2025 - labours

Sals. alba 'Limpde' - mois 2025 - labourage

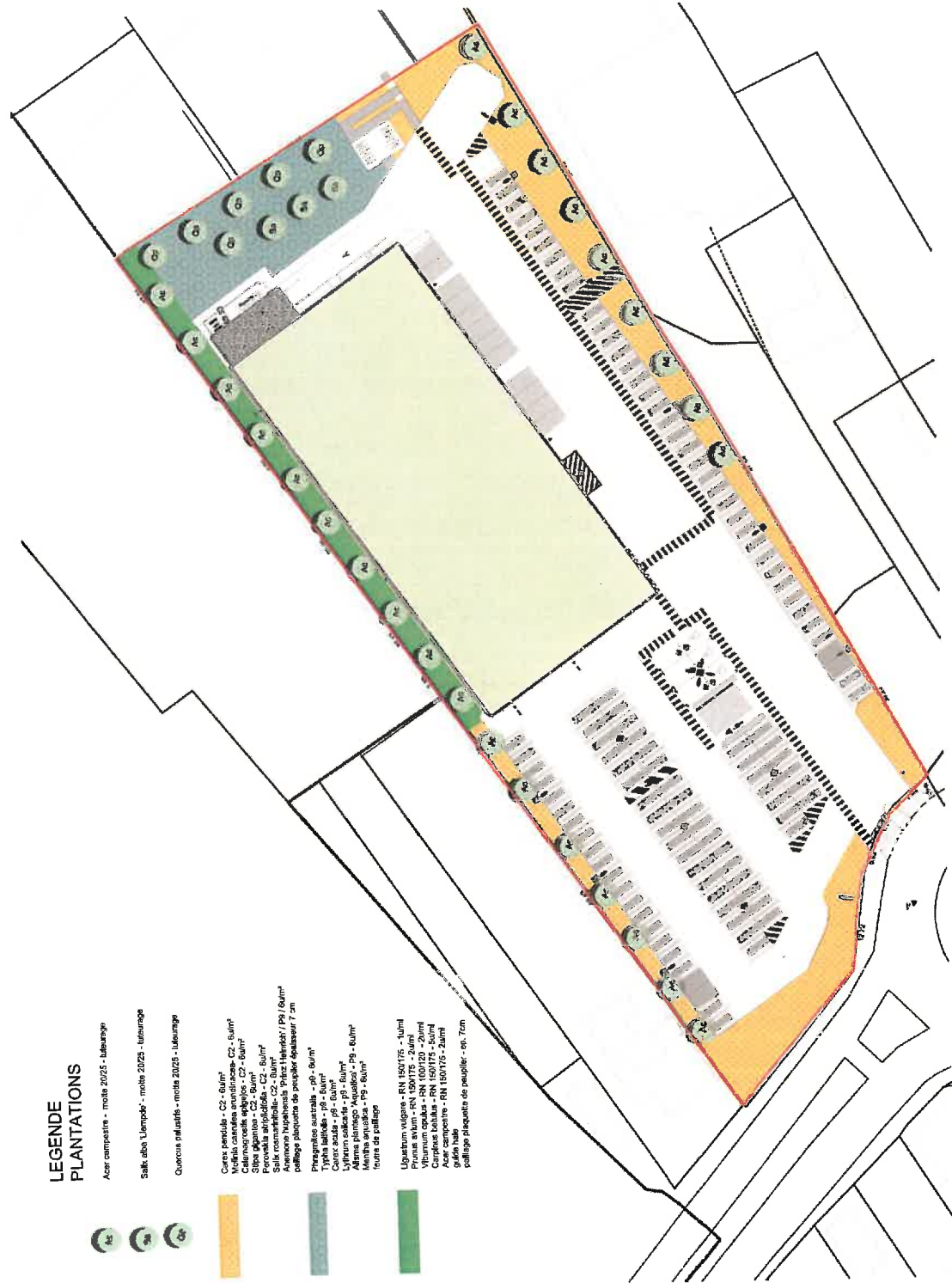
Quercus ilustris - mois 2025 - labourage



Carex pendula - C2 - 60m²
 Medis. canaliculata - C2 - 60m²
 Calamagrostis epiflosa - C2 - 60m²
 Silpho album
 Silpho lacustris
 Sals communiflora - C2 - 60m²
 Anemone hepatica
 pulgillo plagiato de pajar espasor 7 cm

Polygonum aviculare - p6 - 60m²
 Typha latifolia - p6 - 60m²
 Lysichiton sp.
 Lysichiton sp.
 Allium pumilio Aquilula - P6 - 60m²
 Mentha sylvestris - P6 - 60m²
 source de pajar

Urtica dioica - RN 150175 - 20m²
 Pteridium aquilinum - RN 150175 - 20m²
 Vitis rotundifolia - RN 100120 - 20m²
 Carex lasiocarpa - RN 150175 - 50m²
 Aca. ssp. - RN 150175 - 20m²
 pulgillo plagiato de pajar - ep, 7cm



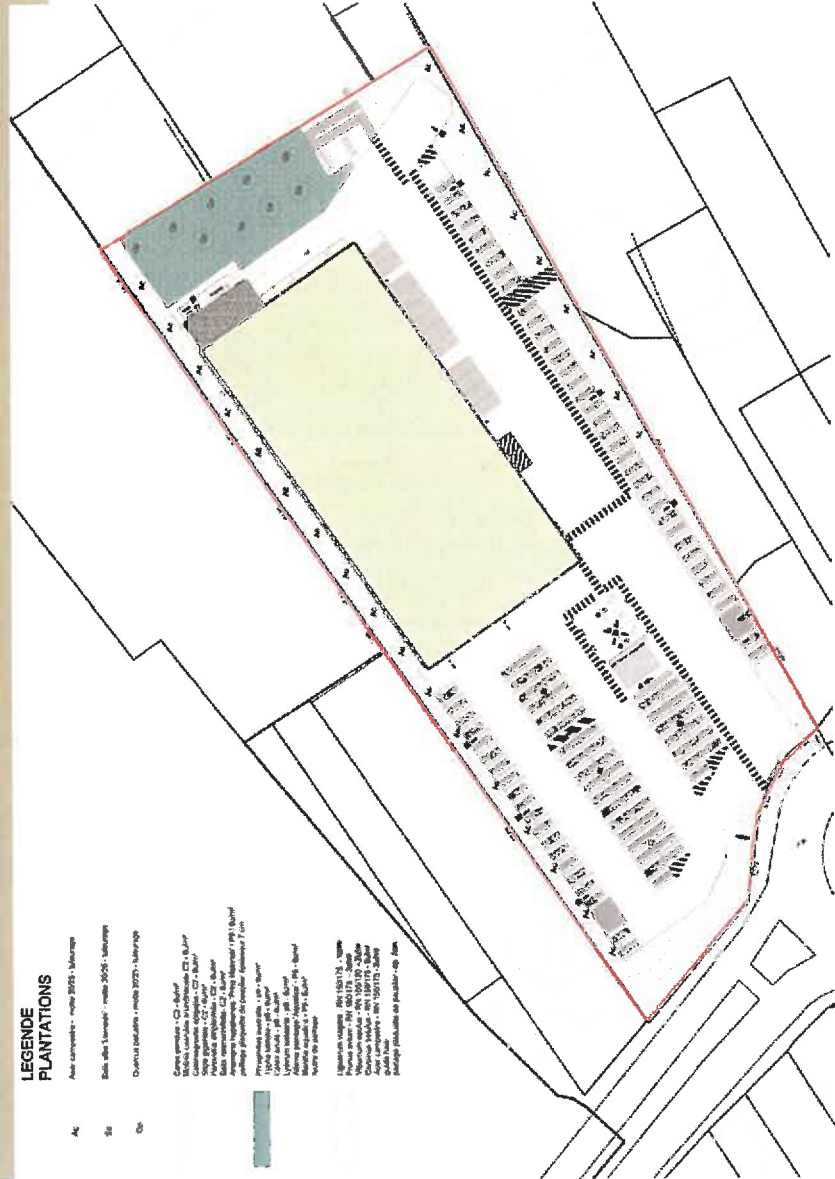
L'ESSENTIEL : UNE PALETTE VÉGÉTALE ÉTABLIE SUR LES CARACTÉRISTIQUES CLIMATOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE BAILLEUL



plantations des milieux humides

LEGENDE
PLANTATIONS

- Ac Aire composite - milieu 2025 - Marais
- Sa Saule blanc / Saule noir - milieu 2025 - Marais
- Ch Chèvêche aquatique - milieu 2025 - Marais
- Carex acuta - milieu 2025 - Marais
- Phragmites australis - milieu 2025 - Marais
- Alisma plantago-aquatica - milieu 2025 - Marais
- Lythrum salicaria - milieu 2025 - Marais
- Typha latifolia - milieu 2025 - Marais
- Mentha aquatica - milieu 2025 - Marais



VEGETAUX HELOPHYTES

- Phragmites australis - p9 - 6u/m²
- Typha latifolia - p9 - 6u/m²
- Carex acuta - p9 - 6u/m²
- Lythrum salicaria - p9 - 6u/m²
- Alisma plantago 'Aquatika' - p9 - 6u/m²
- Mentha aquatica - p9 - 6u/m²



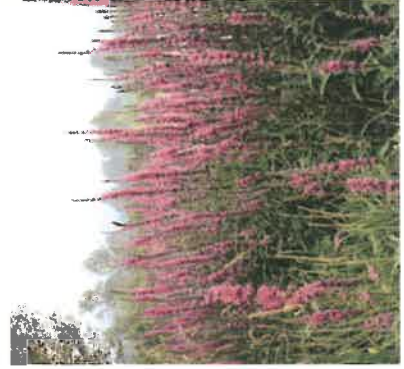
Phragmites australis



Typha latifolia



Carex acuta



Lythrum salicaria



Alisma plantago 'Aquatika'



Mentha aquatica



plantation des massifs arbustifs

LEGENDE PLANTATIONS

- A. Acer Campestre - mod 2023 - 1u/ml
- B. Salix alba L. Lumbale - mod 2023 - 1u/ml
- C. Quercus pubescens L. mod 2023 - 1u/ml
- D. Ligustrum vulgare - RN 150/175 - 1u/ml
- E. Prunus avium - RN 150/175 - 2u/ml
- F. Viburnum opulus - RN 100/120 - 2u/ml
- G. Carpinus betulus - RN 150/175 - 5u/ml
- H. Acer campestre - RN 150/175 - 2u/ml
- I. guide hale
- J. paillage plaquette de peuplier - ep. 7cm



MASSIF ARBUSTIF
 Ligustrum vulgare - RN 150/175 - 1u/ml
 Prunus avium - RN 150/175 - 2u/ml
 Viburnum opulus - RN 100/120 - 2u/ml
 Carpinus betulus - RN 150/175 - 5u/ml
 Acer campestre - RN 150/175 - 2u/ml
 guide hale
 paillage plaquette de peuplier - ep. 7cm



Ligustrum vulgare



Prunus avium



Viburnum opulus



Carpinus betulus



Acer campestre



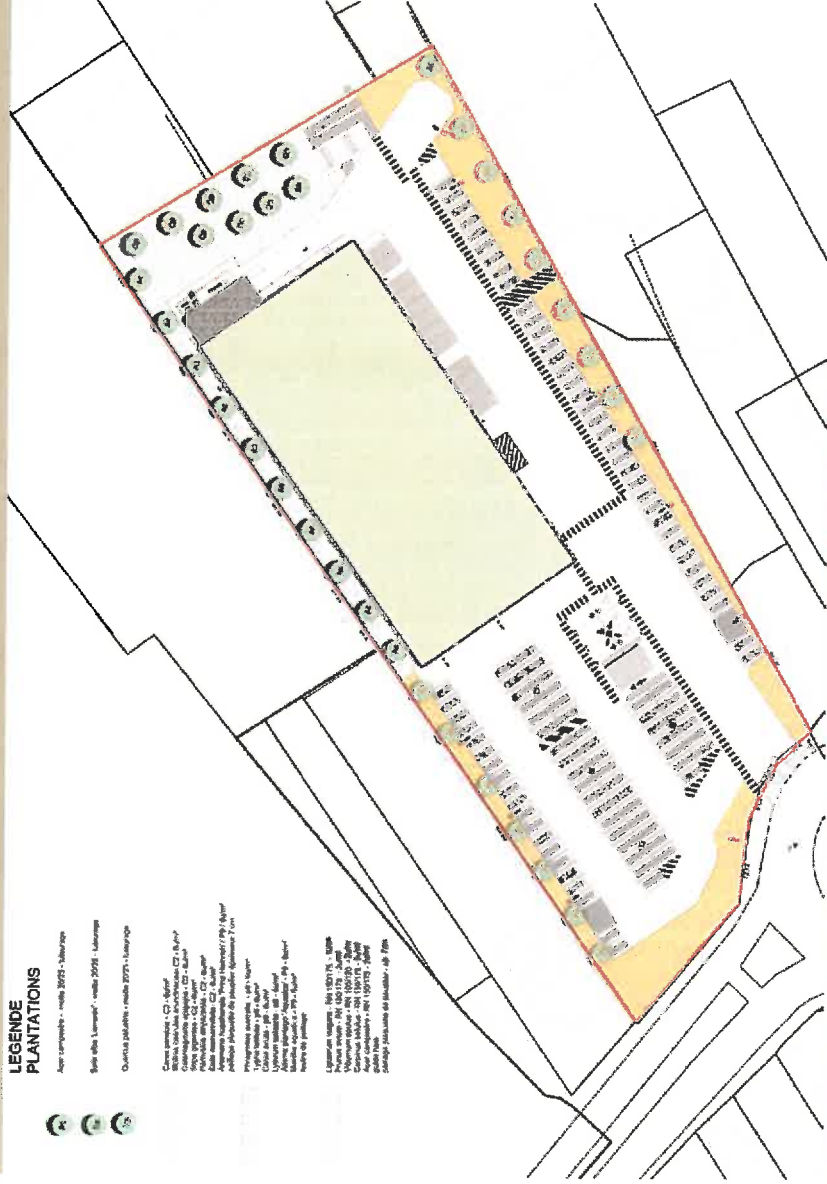
plantation des massifs arbustifs et de graminées

LEGENDE PLANTATIONS

- Arbre caducifolies - code 2025 - 1/ha/20%
- Site de la "Lumière" - code 2025 - 1/ha/20%
- Quercus pubescens - code 2071 - 1/ha/20%

- Carex pendula - C2 - 6u/m²
- Molinia caerulea arundinacea - C2 - 6u/m²
- Stipa gigantea - C2 - 6u/m²
- Perovskia atriplicifolia - C2 - 6u/m²
- Salix rosmarinifolia - C2 - 6u/m²

Programme agricole : 100% agrip
 Code de la parcelle : 1001010
 Adresse : 1001010
 Surface : 1001010
 Nature de la parcelle : 1001010



MASSIF ARBUSTIF ET DE GRAMINEES

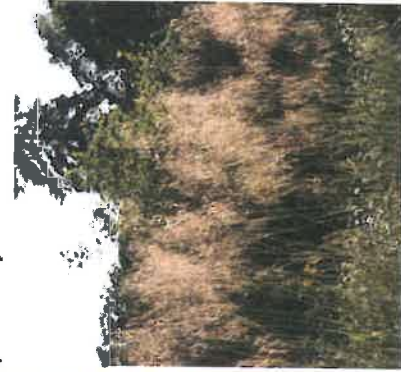
- Carex pendula - C2 - 6u/m²
 - Molinia caerulea arundinacea - C2 - 6u/m²
 - Stipa gigantea - C2 - 6u/m²
 - Perovskia atriplicifolia - C2 - 6u/m²
 - Salix rosmarinifolia - C2 - 6u/m²
- pailleage plaquette de peuplier épaisseur 7 cm



Carex pendula



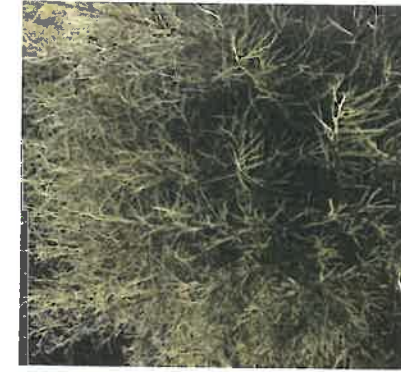
Molinia caerulea arundinacea



Stipa gigantea



Perovskia atriplicifolia



Salix rosmarinifolia



**aucun arrosage, palette végétale régionale et mellifère, toutes les surfaces plantées sont recouvertes d'un paillage .
Gestion différenciée des espaces verts, implantation de mobiliers écologiques à vocation ludique et pédagogique**



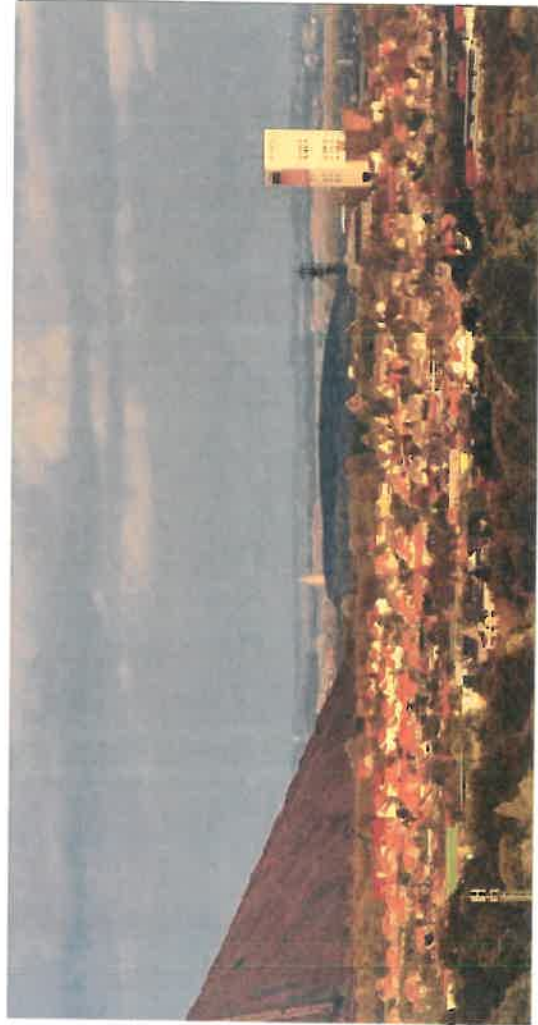
**marquage des végétaux en pépinière
coloration automnale du Quercus palustris - taille adulte**



Autrement dit - 30 rue des Glycines 59000 Lille
Tel : 0320578824 - Fax : 0320578716 - Mail : autrementdit@adpaysagistes.fr

LOOS EN GOHELLE
CREATION D'UN MAGASIN LIDL

Réflexions Traitement de la façade | an 2017



SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

ANALYSE
L'AVANCE DE LOOS EN GOHELLE
LE GENRE D'UN
L'ECRURE DU GRAND PAYSAGE
LA VIEILLE CATHEDRALE
REFERENCES ET INSPIRATION

PROJET
REFERENCES ET INSPIRATION
REFERENCES ET INSPIRATION
LA FAÇADE
LE PERIMETRE VISUEL

LE TRAITEMENT DE FAÇADE
LE PERIMETRE VISUEL
MATERIAUX ET ESSAIAGES (PPE, PERS)



*Repérage de l'opération dans le contexte local
source: autrement dit*



source: autrement dit

L'ESSENTIEL: LE CONTEXTE LOCAL COMME BASE DE LA COMPRÉHENSION

LOOS EN GOHELLE

Arrondissement : Lens

Canton : Wingles

Intercommunalité : Communauté de Lens Liévin

Superficie : 12.7 km²

Population : 6 581 habitants (recensement 2013)

Densité : 518 hab/Km²

Maire : M. Jean-François CARON depuis mars 2014

LE PATRIMOINE : UN FIL CONDUCTEUR

La commune de Loos en Gohelle dispose d'une identité minière forte et dominante, qui se retrouve dans le patrimoine communal. En effet, le territoire loossois présente un sous-sol charbonnier qui a induit la mise en place de puits au XVIII^{ème} siècle. Ainsi la ville a prospéré, se construisant comme une cité minière. En effet, on retrouve notamment la tour d'extraction et le chevalement de la base 11-19. La tour en béton armée s'élève à 66m et servait à remonter des charges pouvant atteindre 13 500kg. Celle-ci dialogue avec le chevalement métallique de 1925 dont la hauteur est de 45m, construit par l'entreprise Fives-Lille en poutrelles à treillis. Mais les symboles les plus évidents du territoire sont les terrils jumeaux, classés à l'UNESCO, ils sont les plus hauts d'Europe.

Rocade minière

Repérage de l'opération dans son contexte urbain

Chevalement et tour d'extraction

Terrils jumeaux 11/19

Route de Béthune

Musée du Louvre-Lens





POUR UN ANCRAGE LOCAL

LES TERRILS JUMEAUX, LES PLUS HAUTS D'EUROPE

LE PAYSAGE MINIER, UN PAYSAGE EN RECONVERSION

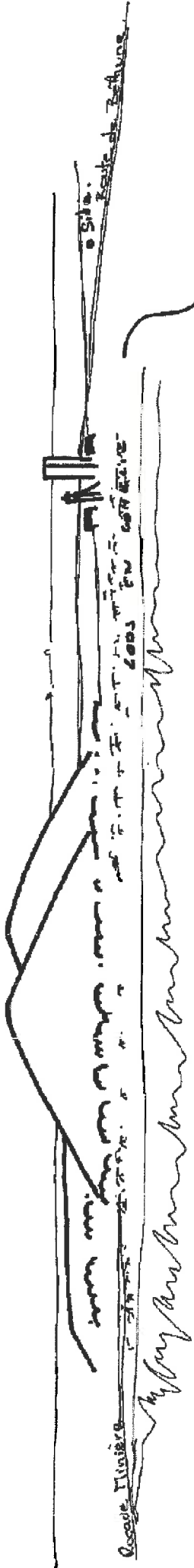


LE GRAND PAYSAGE, LE TERRIL 11/19, PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



UN LIEU DE PATRIMOINE, AUTOUR DU LOUVRE LENS

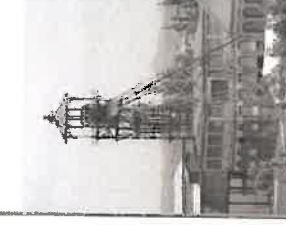




les Terrils Jumeaux de Loos en Gohelle

Chevalement tour d'extraction

Vers le Louvre-Lens



LES COULEURS ET LES CONTRASTES



LE MINERAL



LA NATURE ET LE BOIS



L'HOMME



LA 1^{ÈRE} PEAU : L'HORIZON



LE CIEL

LE REFLET

L'HORIZON

LA TRANSPARENCE

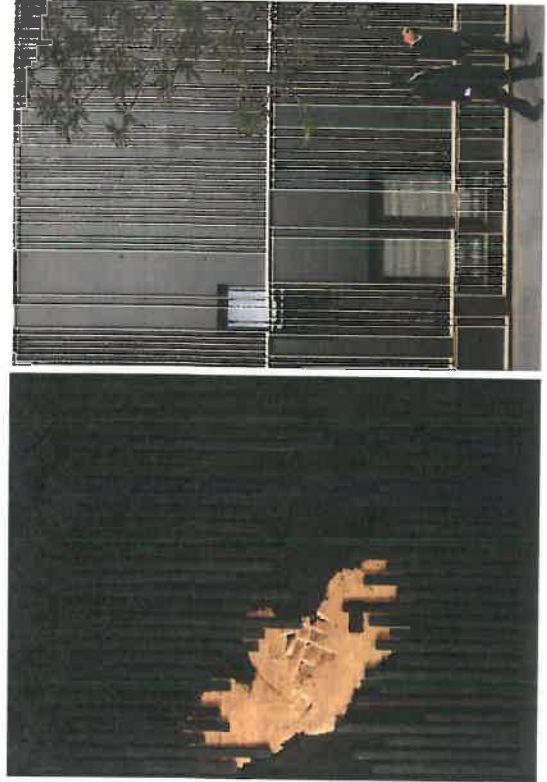


LE MOUVEMENT

LA LUMIÈRE



LA 1^{ÈRE} PEAU : LE PATRIMOINE



UN PAYSAGE QUI SE DESSINE

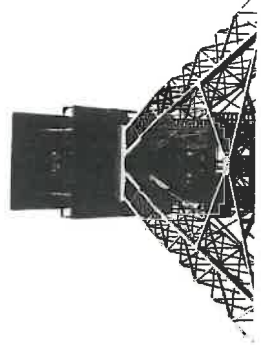
UN TRAIT D'HISTOIRE

L'EXTRACTION

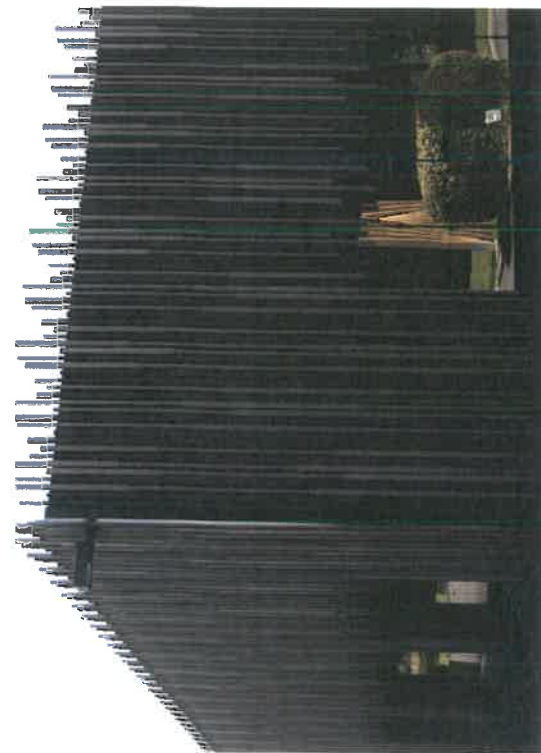
L'INTENSITÉ DU NOIR

LE MINÉRAI

LES TRAVAILLEURS



LA 2^{NDE} PEAU : LE BOIS



UNE FAÇADE EN MOUVEMENT

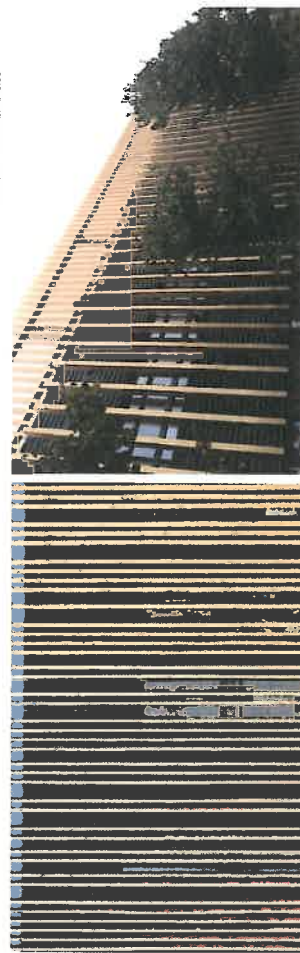
LA NATURE

LE RYTHME

UNE ESSENCE LOCALE

L'IRRÉGULARITÉ

LE RELIEF





L'HORIZON



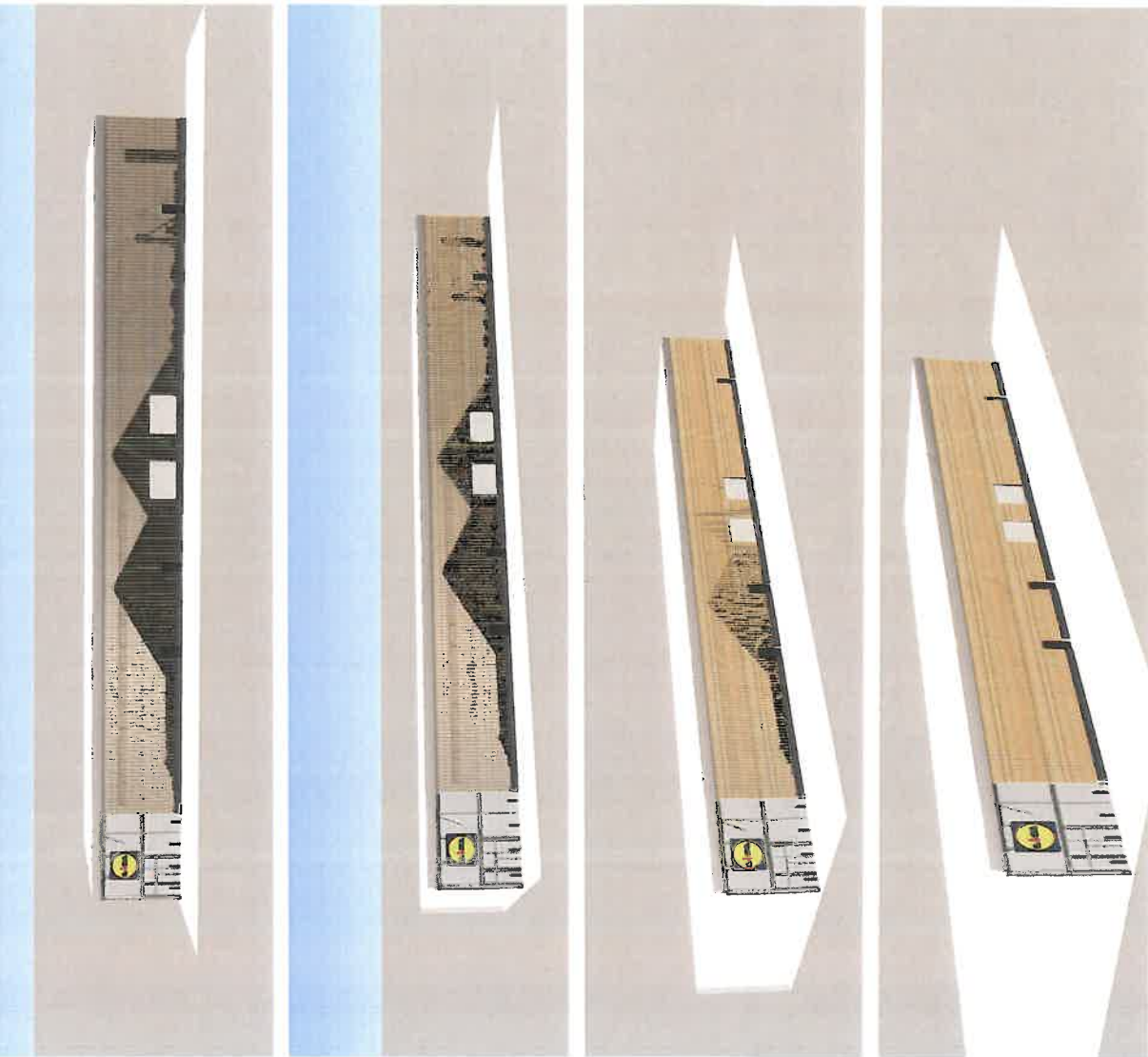
LE PATRIMOINE



LA NATURE



Le principe visuel



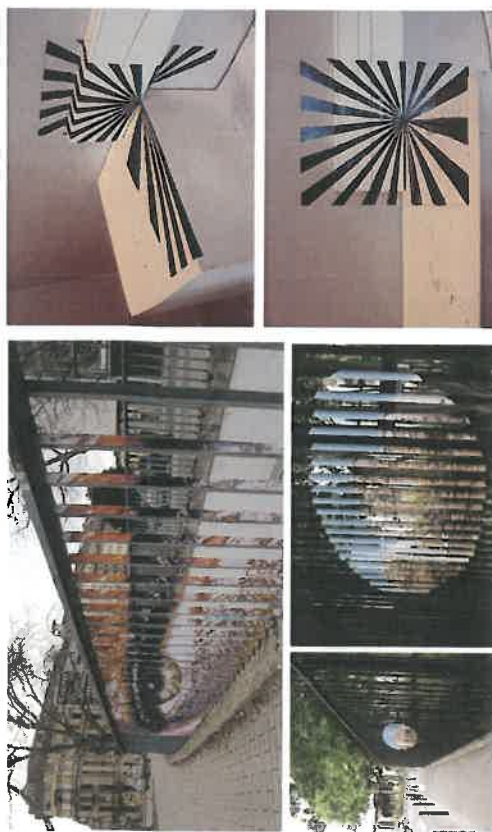
L'ANAMORPHOSE

Anamorphose (n.f.) :

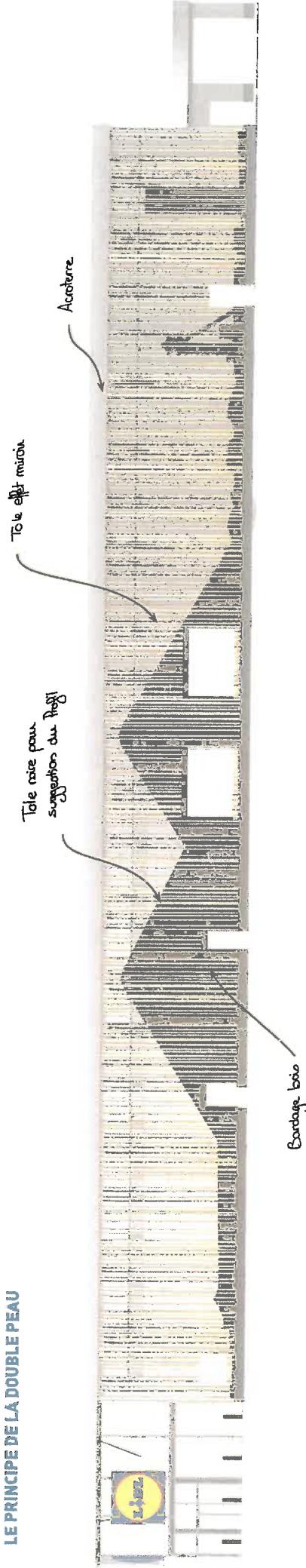
Partie d'œuvre, graphique ou picturale, dont les formes sont distordues de telle manière qu'elle ne reprenne sa configuration véritable qu'en étant regardée directement, sous un angle particulier.

LE PRINCIPE L'UN EFFET DE SURPRISE VISUEL

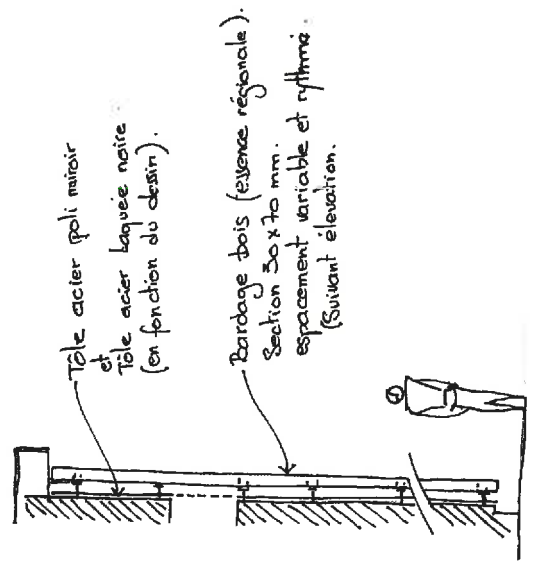
Le principe se rapproche de celui de l'anamorphose. Il s'agit d'un effet visuel qui permet de faire apparaître un élément, ici, le profil paysager de Loos en Gohelle, a un moment précis de façon limitée. Le reste du temps, le profil disparaît et la façade s'opacifie pour ne donner qu'un effet de "bardage bois classique".



LE PRINCIPE DE LA DOUBLE PEAU



PRINCIPE EN COUPE



L'ESSENTIEL

- Un travail en linéarité
- Suggestion du grand paysage
- Les terrils jumeaux de Loos en Gohelle
- Le chevalement et la tour d'extraction
- Une essence régionale en bardage

L'AULNE



LE FRÊNE





Autrement dit - 30 rue des Glycines 59000 Lille
Tel : 0320578824 - Fax : 0320578716 - Mail : autrementdit@adpaysagistes.fr

LOOS-EN-GOHELLE
CREATION D'UN MAGASIN LIDL
LIDL

images de synthèse lan 17



SNOLIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62198 LILLERS Cedex

IMAGES DE SYNTHÈSE

PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 1
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 2
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 3
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 4
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 5
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 6
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 7
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 8
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 9
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 10
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 11
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 12
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 13
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 14
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 15
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 16
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 17
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 18
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 19
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 20
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 21
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 22
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 23
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 24
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 25
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 26
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 27
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 28
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 29
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 30
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 31
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 32
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 33
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 34
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 35
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 36
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 37
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 38
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 39
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 40
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 41
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 42
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 43
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 44
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 45
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 46
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 47
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 48
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 49
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 50
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 51
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 52
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 53
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 54
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 55
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 56
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 57
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 58
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 59
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 60
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 61
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 62
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 63
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 64
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 65
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 66
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 67
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 68
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 69
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 70
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 71
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 72
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 73
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 74
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 75
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 76
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 77
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 78
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 79
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 80
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 81
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 82
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 83
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 84
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 85
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 86
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 87
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 88
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 89
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 90
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 91
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 92
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 93
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 94
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 95
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 96
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 97
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 98
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 99
PROSPECTIVE AXONOMETRIQUE 100



IMAGES DE SYNTHÈSE

perspective axonométrique 1 - "avant - après"

AVANT



APRES





APRES



AVANT





APRES



AVANT



IMAGES DE SYNTHÈSE

perspective dans l'axe de l'entrée principale





APRES



AVANT





DREAL HAUTS DE FRANCE
Service ECLAT
Pôle Aménagement du Territoire
A l'attention de Mme GOUIFFES
44, Rue de Tournai
CS 40259
59 019 LILLE Cedex

Arras, le 07 septembre 2017

Objet : Dossier « Examen au cas par cas » pour le projet de construction d'une surface de vente à dominante alimentaire sous enseigne Lidl à LOOS-EN-GOHELLE.

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses à votre demande de compléments :

- *Pourriez-vous communiquer la surface totale de stationnement due aux 128 places ?*

Le projet que nous présentons porte sur la construction d'un magasin d'une surface de vente de moins de 1000 m². Par conséquent, il n'est pas soumis à l'application de la loi ALUR.

En effet, cette réglementation s'applique aux créations de nouvelles surfaces de vente de plus de 1000 m² dans le cadre d'une construction neuve ou de la transformation de bâtiments existants soumis à autorisation d'exploitation commerciale (alinéa 1° et 4° du I de l'article L 752-1 du code de commerce).

A titre indicatif, la surface dédiée aux aires de stationnement est de 1780 m² et la surface dédiées aux voies de circulation de 2296 m².

Afin de limiter l'imperméabilisation des sols et d'encourager les nouveaux modes de déplacement plus respectueux de l'environnement, le parking sera doté de 128 places intégralement perméables grâce à un revêtement pavés drainant/evergreen, de 4 places équipées d'une borne de recharge à destination des véhicules électriques et de 13 places dédiées à l'autopartage.

- ***Auriez-vous d'autres solutions de stationnement pour ce projet ? A titre d'exemple, un avancement de la surface de vente avec une disposition des places de stationnement en arrière de cette dernière permettrait de minimiser la trajectoire des piétons qui utilisent les transports en communs et donc de maximiser l'offre des bus disponible.***

L'implantation du bâtiment et des aires de stationnement qui en sont le complément ont été étudiées afin de tenir compte, non seulement, de la configuration du site et du voisinage limitrophe, mais aussi, des dispositions imposées par le règlement du plan local d'urbanisme, ou encore des avis émis par les services compétents qui ont préalablement examiné le projet avant le dépôt du permis de construire.

Le projet présenté doit également répondre à certains critères de fonctionnement. Tout d'abord, un parking bien dimensionné capable de recevoir en toute sécurité la clientèle en période de pointe tout en gardant une fluidité afin d'éviter les impacts sur les voiries limitrophes.

Ensuite, un éloignement de l'entrée du magasin est contraire aux attentes des usagers qui utiliseraient le parking et créerait une zone isolée à l'arrière du magasin favorisant l'insécurité (agressions sur parking ou squats). La Direction Départementale de la Sécurité et de la Sûreté Publique qui a émis un avis favorable sur notre projet est d'ailleurs opposée à ce type d'implantation.

Enfin, au regard des mesures mises en place pour le traitement des aires de stationnement (revêtement evergreen/pavés drainants) et des choix paysagers forts, il nous semble préférable de regrouper l'ensemble du parking afin de favoriser la compacité et l'harmonie des aires de stationnement.

Il faut noter que la trajectoire des piétons qui utilisent les transports en commun, serait avec l'implantation proposé, maximisée de quelques mètres, tout au plus, ce qui au regard des contraintes citées précédemment n'est pas de nature à apporter beaucoup plus de confort aux usagers en général.

Restant à votre disposition, pour tout autre renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes plus sincères salutations.



François-Xavier FRAPPIER